



RÈGLEMENT ROULAGES 2026

12 h 30 : Ouverture du circuit.

12 h 45 : Ouverture du Contrôle des documents administratifs.

- Vérifications des coordonnées.
- Vérifications de la licence. (Licence FFM ou Pass circuit obligatoire)
- Vérifications de l'inscription Engage-Sport.
- Paiement du restant du pour donner suite à l'inscription.

L'assurance pilote est inclus avec la licence, le degré de couverture est à définir par chacun lors de la prise de celle-ci sur le site de la Fédération Française de Moto.

Il ne sera pas distribué de Pass Circuit sur le site, se rapprocher auprès du site de la FFM.

13h30 : Ouverture du Contrôle technique motos et équipements et piste libre.

Comme pour une compétition les motos et les équipements seront vérifiés.

MOTO :

- Seules les motos inférieures à 400 cm³.
- Coupe-circuit.
- Sabot récupérateur d'huile moteur.
- Le bruit a l'échappement ne doit pas dépasser **95 décibels maximum**.



Toutes les choses estimées dangereuses sur la moto pourront ou seront refusées par le contrôleur technique.

EQUIPEMENTS :

- Casques : ceux-ci doivent être conforme aux normes européennes ECE-2205, ECE 2206.
- La combinaison en cuir ou matière équivalente, elle peut être en une ou deux pièces.
- Des bottes en cuir ou matière équivalente.
- Des gants en cuir.
- Une dorsale norme 1621-02-201.

La norme casque ECE-2205 est utilisable jusqu'à la fin d'année 2026, pour 2027 elle ne sera plus acceptée.

17h55 : Drapeau à damier, Fin du roulage.



18h00 : Arrêt des moteurs obligatoire !



Le/La Président(e):





RÈGLEMENT ROULAGES 2026

ENVIRONNEMENT :

- Les tapis de sol sont obligatoires pour toute manipulation sur les machines.
- Les normes environnementales devront être strictement respectées.
- Vous devez laisser propre votre emplacement.
- Si celles-ci ne sont pas respectées, le pilote pourra être exclu du site.

REGLEMENTS DANS LES STANDS :

Pilotes :

- Chaque pilote doit rouler à vitesse réduite dans la voie des stands.
- Chaque pilote doit être équipé intégralement de ces équipements.
- Il est interdit de rouler dans le sens inverse de la voie des stands même pour démarrer une moto.

Publics ou accompagnants pilotes :

- Interdiction de fumer et de vapoter dans les stands.
- Interdiction d'avoir des animaux de compagnie dans la voie des stands.
Animaux de compagnie autorisés en laisse entre le bord de piste et les box.
- Une prudence particulière vous est demandées avec vos enfants dans les stands.
Ne pas courir dans les stands et bien regardez avant de traverser.



Le/La Président(e):

